



**Contrat de Microsoft
à l'intention des écoles**

2016-2017

Préparé par le CEPN – Secteur de la technologie

IEM-2016-01

Contrat de Microsoft à l'intention des écoles 2016-2017

Pour les communautés avec écoles des Premières Nations - Nouveaux sentiers TIC



Description

Le CEPN a conclu avec Microsoft Canada un contrat à l'intention des écoles de bande des Premières Nations de la région de Québec en vue de faire l'acquisition de licences de mise à niveau pour les produits Microsoft Office et Windows.

En vertu des dispositions du contrat, le CEPN doit agir en qualité d'acheteur et de responsable du contrat, qui doit porter sur le nombre total d'ordinateurs qui se trouvent dans ces écoles. Pour ce faire, nous avons absolument besoin de votre part des statistiques concernant l'utilisation actuelle des ordinateurs afin que nous puissions tenir ces données à jour dans le contrat.

Ce contrat de licence s'applique seulement aux ordinateurs d'école. Il incombe donc aux écoles d'assurer le contrôle sur la distribution des licences au sein de leur communauté. Il est extrêmement important pour les écoles de respecter les conditions de leurs licences et d'en contrôler la distribution en conséquence.

Objectif

L'objectif de cette initiative est de favoriser l'intégration des TIC dans les communautés en offrant des logiciels à prix modique.

En vertu du programme Nouveaux sentiers – TIC, le CEPN signera le contrat de Microsoft à l'intention des écoles au nom de toutes les écoles qui donnent leur consentement en signant le **Formulaire d'inscription IEM-2016-01**.

Admissibilité

Toutes les communautés membres du CEPN et les communautés innues et non membres qui ont des écoles de bande préscolaires, primaires ou secondaires sur notre territoire.

Période visée

Le contrat de Microsoft à l'intention des écoles donne lieu à un abonnement de douze (12) mois qui commencera en juin 2015. Le programme Nouveaux sentiers – TIC renouvellera le contrat de licence si le financement du programme Nouveaux sentiers le permet.

Principaux points du contrat de licence de Microsoft à l'intention des écoles

- Dans le cadre du programme Nouveaux sentiers – TIC, le CEPN est titulaire de la licence et responsable du contrat de licence Microsoft à l'intention des écoles. Chaque année, les écoles doivent autoriser le CEPN à inclure leur école dans ce contrat en remplissant la demande et en la retournant au CEPN.
- Le contrat de licence entre le CEPN et Microsoft pour les élèves de la maternelle à la cinquième secondaire ne s'applique qu'aux produits suivants :
 - Microsoft Office Professionnel et la mise à jour Windows.

Contrat de Microsoft à l'intention des écoles 2016-2017

Pour les communautés avec écoles des Premières Nations - Nouveaux sentiers TIC



- Le contrat de licence de Microsoft ne vise que les ordinateurs des écoles et les élèves ne peuvent pas en faire un usage personnel. Les écoles doivent superviser et suivre de près la répartition des licences.
- Les membres des facultés bénéficient de droits de « travail à domicile » et peuvent donc utiliser le logiciel pendant le contrat de licence.
- Le CEPN enverra des copies des cédéroms aux écoles ainsi que le numéro de la licence.
- La date anniversaire est la date à laquelle le contrat prend fin.
- La durée du contrat de licence est d'un (1) an. Selon le renouvellement du contrat de licence, les écoles et les facultés doivent obligatoirement supprimer (désinstaller) le logiciel de leur ordinateur si le contrat n'est pas renouvelé.

Solution de rechange :

- Les écoles peuvent choisir de signer un contrat de licence Microsoft à l'intention des écoles directement avec Microsoft selon les conditions suivantes :
 - Elles doivent acheter au moins 300 licences.
 - Elles doivent acheter tous les produits logiciels souhaités pour tous les ordinateurs.

Date limite

Les communautés doivent faire parvenir leur **Formulaire d'inscription** au plus tard le **30 novembre 2016**. Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

Formulaire d'inscription (IEM-2016-01) :

30 novembre 2016

Inscription

Pour participer au contrat de Microsoft à l'intention des écoles, les communautés intéressées doivent :

1. Remplir le **Formulaire d'inscription**.
(DATE LIMITE : 30 NOVEMBRE 2016)
2. Faire parvenir le **Formulaire d'inscription** dûment rempli au CEPN par la poste, par télécopieur ou par courriel.



Conseil en Éducation des Premières Nations
95, rue de L'Ours
Wendake (Québec) G0A 4V0

Téléphone : 418-842-7672



418-842-9988



info@cepn-fnec.com

Veillez prendre note que les documents originaux devront nous être envoyés même si la demande a été faite par télécopieur ou par courrier électronique.

Remarque : La personne responsable du contrat de Microsoft à l'intention des écoles est Philippe Lalancette, à plalancette@cepn-fnec.com

Contrat de Microsoft à l'intention des écoles 2016-2017

Pour les communautés avec écoles des Premières Nations - Nouveaux sentiers TIC



Formulaire d'inscription (IEM-2016-01)

Information générale

Nom de la communauté :	Personne responsable :
Adresse :	Téléphone : _____
	Télécopieur : _____
	Courriel : _____
Le Conseil en Éducation des Premières Nations se réserve le droit de refuser les demandes qui ne sont pas remplies correctement ou dont certaines sections ne sont pas remplies.	

Information sur la demande

1. Le secteur de l'éducation de votre communauté autorise-t-il le CEPN à inclure votre école dans le contrat de Microsoft à l'intention des écoles pour une période d'un an?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
2. Veuillez dresser la liste de toutes les écoles de votre communauté qui seront comprises dans ce contrat.				
Nom de l'école	Nombre total d'ordinateurs			
3. Veuillez préciser le type d'ordinateurs qu'on trouve dans votre école et indiquer le nombre total de chaque type. (Pour déterminer quelle version d'un logiciel il faudra expédier à votre école.)				
Type d'ordinateurs	Exigences minimales / caractéristiques			Total
	Version du système d'exploitation	Version logiciel Office	Version logiciel MAC	
a. Nombre d'ordinateurs PC?				
b. Nombre d'ordinateurs MAC ou iMac?				
c. Nombre d'ordinateurs portables?				
d. Nombre iPad's?				

DATE LIMITE : 30 novembre 2016

Contrat de Microsoft à l'intention des écoles 2016-2017

Pour les communautés avec écoles des Premières Nations - Nouveaux sentiers TIC



4. Votre école autorise-t-elle le CEPN à l'inclure dans ce contrat?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Dans la négative, veuillez expliquer.		

**AUCUN FORMULAIRE NE SERA ACCEPTÉ APRÈS LA DATE LIMITE DU
30 novembre 2016
MERCI.**

Signature

Date

DATE LIMITE : 30 novembre 2016